

# Ce que disent les journaux féministes...

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 41

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251381>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vaincu, — une vue d'ensemble, les souffrances d'un peuple, quelque chose de plus effrayant et de plus large.

Il semble qu'aussitôt la paix conclue, la vie reprend, comme si l'auteur n'avait pas touché le fond désespéré, et les maux irréparables; et il y a, en effet, une sorte de froideur, d'incompréhension pour tant de pauvres êtres qui ne sont pas responsables et portent les conséquences les plus lourdes; cela est très frappant dans la description du siège de Paris. D'une manière générale, le peuple ne vit pas, il n'apparaît pas.

Peut-être est-il injuste de demander à un livre ce qui n'y est pas. Il faut le prendre tel qu'il est et se contenter de ce qu'il apporte. Mme de Suttner a ouvert la voie; elle l'a fait sous l'impulsion de son cœur, de sa révolte intérieure, sans se demander ce qu'il pourrait lui en coûter; c'est un grand mérite. Elle a soulagé bien des cœurs opprimés en donnant une voix à leurs angoisses, à leur aspiration de fraternité humaine: il faut lui en conserver un souvenir reconnaissant.

J. MEYER.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

A. DE MORSIER. *La Question de la Paix*. Une brochure. Lausanne, 1915. En vente dans toutes les librairies.

Cette brochure renferme une conférence donnée sous les auspices de l'Association chrétienne suisse d'étudiants. Elle s'adresse donc aux jeunes, mais chacun peut en tirer profit, car il est des vérités bonnes à entendre à tout âge.

Elle contient un vibrant appel à la paix. Non pas à une paix sentimentale et sans bases solides, mais à une paix reposant sur le droit. Tous doivent contribuer à son établissement: les femmes, non pas en criant en temps de guerre « pitié » et « assez », mais en étudiant tous les problèmes juridiques internationaux que la question soulève et en réclamant le droit de remplir leurs devoirs de citoyennes; l'Église, en travaillant plus activement à construire le Royaume de Dieu sur la terre; les citoyens, en faisant enfin respecter leur volonté souvent volontairement méconnue par les dirigeants.

Un point traité par M. de Morsier m'a tout particulièrement intéressé: le cas du citoyen-soldat réfractaire au nom de ses principes religieux. Que n'a-t-on pas dit ou écrit à ce sujet? Aussi est-il reposant, après tant d'opinions diverses et de phrases creuses, de rencontrer autant de bon sens.

J. E.-G.

MAX HUBER. *La conception suisse de l'Etat*. Trad. française d'Alb. Picot, Rascher et Cie, éd., Zürich, 1915. 1 broch., 0 fr. 60.

M. le professeur Max Huber a présenté, sous ce titre, à l'assemblée générale de la Nouvelle Société Helvétique, le 26 septembre 1915, à Lucerne, un remarquable travail, que M. l'avocat Picot vient de traduire en français.

Nous sommes heureux de le signaler aux lecteurs du *Mouvement Féministe*. A vrai dire, ce travail devrait être lu par tous les citoyens, et les citoyennes surtout, peu au courant de nos questions d'organisation politique ou de neutralité.

M. Huber analyse avec verve et une connaissance approfondie de nos institutions suisses l'idée de notre nationalité. Il met en garde nos concitoyens contre une idée artificielle trop autoritaire de l'Etat. Il sépare judicieusement l'idée de *pays* de celle de *patrie*, et montre comment « l'esprit suisse » s'est développé dans l'histoire. Il démontre la nécessité pour la Suisse d'être une coopération des communes et des cantons avec le pouvoir central, sans donner à ce dernier une prépondérance qui deviendrait vite un danger. Il combat l'idée qui veut assimiler la *patrie* avec l'idée facilement égoïste de nationalité.

Selon le savant professeur, la Suisse doit être avant tout une « personnalité morale » ayant un idéal moral, que la démocratie directe ne doit pas confondre avec l'idéal politique. L'Etat reste un moyen et non un but.

M. Huber résume ainsi sa pensée:

« L'idée nationale suisse signifie deux choses: d'une part, la démo-

cratie; de l'autre, l'idéal d'une nation politique constituée en dehors et au-dessus du principe de nationalité ».

Nous tenons aussi à citer ce passage:

« Au moment où le principe des nationalités domine toute la scène européenne comme une puissance satanique... notre petit Etat revendique l'honneur d'un idéal national dominant les nationalités et les unissant dans son sein... Le principe des nationalités a eu sa mission... mais s'il cesse d'être un facteur de libération et de tolérance pour devenir la source de la haine et d'un égoïsme d'Etat, aveugle et sans borne, il travaille à son propre suicide. »

Le travail de M. le prof. Huber est une réfutation énergique de cette idée que la Suisse peut ou doit devenir un Etat souverain libre d'entrer dans le jeu des alliances. Il confirme la valeur internationale de notre neutralité librement consentie, et que nous devons jalousement conserver au nom même de l'humanité.

A. DE MORSIER.

## Ce que disent les journaux féministes...

Les femmes allemandes, institutrices, employées des postes et télégraphes et des chemins de fer devaient, jusqu'à présent, quitter leur poste après leur mariage. La guerre a changé cet état de choses.

(*Die Frauenbewegung*.)

\* \* \*

La Chambre de l'Industrie de Breslau ouvre des cours gratuits pour les femmes et les filles des ouvriers mobilisés, pour mettre celles-ci à même d'exercer le métier de leur mari et de leur père.

(*Die Frau der Gegenwart*.)

\* \* \*

Le gouvernement allemand et le gouvernement russe ont autorisé chacun trois femmes à accompagner les délégués de la Croix-Rouge danoise dans leurs visites aux camps de prisonniers de leurs adversaires.

(*Die Staatsbürgerinn.*)

\* \* \*

La Société de Breslau pour le relèvement de la moralité, appuyée par les associations féministes de cette ville, a adressé au Reichstag une pétition demandant une sévère législation pour combattre l'alcoolisme, et l'immoralité qui en résulte.

(*Die Frau der Gegenwart*.)

\* \* \*

La question du suffrage féminin a été présentée à la Diète saxonne par un député socialiste, qui, pour la défendre, se basait sur le grand nombre de femmes gagnant leur vie, et sur tout ce que les femmes ont fait pendant la guerre. La proposition fut repoussée par 61 voix contre 24.

(*Jus Suffragii*.)

## A travers les Sociétés

**Genève.** — *Association pour le Suffrage féminin.* — Deux importantes séances de propagande, ce mois, organisées par notre Association, sont à signaler. L'une, le 17 février, dans l'Aula de l'Université, gracieusement mise à notre disposition par le Département de l'Instruction publique, et destinée aux étudiants et étudiantes de notre Université. 1300 invitations avaient été lancées, auxquelles il fut répondu avec empressement, les noms des conférenciers attirant évidemment beaucoup ce public universitaire, devant lequel nous tenions à faire exposer nos idées principales: M. le prof. Moriand a parlé du *Suffrage politique des femmes au point de vue juridique*; M. le prof. Ed. Claparède a traité le même sujet *au point de vue psychologique*, et M. le prof. Hersch, *au point de vue économique et social*. Les applaudissements de l'auditoire ont prouvé que ce grain n'était pas tombé sur un terrain stérile. — MM. les pasteurs du canton et de la ville de Genève ont, en revanche, mis moins d'empressement à venir à la séance, spécialement organisée à leur intention, par invitation particulière, à la Salle Centrale, le 21 février, puisque le cinquième seulement s'y est hasardé. La séance n'en a pas moins été fort intéressante, grâce à l'exposé de M. A. de Morsier, sur le *Suffrage féminin au point de vue chrétien*, et à